

Cfdt:

NOUVEL ACCORD !

LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS TOUT
TRAID-UNION NE SAIT PAS TOUT
LA CFDT ÉCLAIRE TOUT !

PIÈGE #6

EN CAS DE CHARGE DE TRAVAIL IMPORTANTE

L'ACCORD NE PRÉVOIT RIEN SUR LE TEMPS DE REPOS OBLIGATOIRE !

L'accord, comme dans sa précédente version appliquée, précise que le repos quotidien est « impératif » ... mais dans les faits, il n'est pas respecté !

Des exemples sont chaque mois remontés par vos représentants **CFDT**. Que prévoit l'accord pour les faire enfin respecter ? **RIEN...**

Pas de nouvelle disposition, aucun rappel aux salariés ou aux managers... Continuons ainsi !

#Pensez-y pour voter en 2023 !

